(

. -1 . -2 . -3



«Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrêté le pouvoir».

Montesquieu, extrait de «De l'esprit des lois», livre XI.

()

1996 1989 1976 1963



$\square \check{E} \square \square \square 8$														
											n		Ĝ	

000000000000000000a0#0 0,00000\$000000000	

(

·
--.

. :

.

·

. 1996 1989

1996

1996 1989 1976

1976 1976 1965 19

.1977

1976 1965 1963

. 1989

. 1996

·

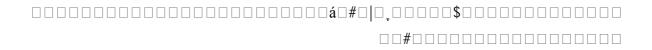
. .

1996

.1995

.





1999/4/15

1999/04/15

	•		1999		1996		
			:				-
							-
	(1)			(2)			
				•			
		(2)				1958	/10/04
		⁽³⁾ 1962					
			.1999/04	I/15			
(4)				:			
	.()	.()			
						. ()
R. Mou D.J.Patr	lin. Le régin is, 1978, pp25	ne présidentiel et la 5 et s.	classification des	régimes polition	ques. Thèse de do	ctorat d'tat.	
0 19	983 lin, OP. cit, pp	п		п			-(2)
	. /11					п	-(4)

.2001

				1	999/04/15		:
	.()	.()			
							:
07					(5)		
07					•		1996
		(6)			03		·
(8)			11 11				(7)
				.(9)	1962	Duverger	

^{(5) –} M. de Villiers, Dictionnaire de droit constitutionnel, Armand Colin, Paris 1998, p. 137
(6) – M. Prélot, Institutions politiques et droit constitutionnel, 6^{ème} éd, Dalloz, Paris, 1969, p.655.
(7) – M. Duverger, La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois, Robert Laffont, Paris 1974, p.54

^{(8) –} P. La lumière et A. Demichel, Les régimes parlementaires européens, 1^{ère} éd, PUF. Paris 1966, pp 09 et 10 (9) – Mohamed Ridha ben Hammed, Le pouvoir exécutif dans les pays du Maghreb, étude comparative, centre d'études, de recherches et de publications, Tunis, 1995, p.270

(10)

1989 1976 1963

.1996

.1996 1989 1976 1963

Duverger

(12)

1996

70

^{(10) –} M. Duverger, Institutions politiques et droit constitutionnel, PUF, Paris 1971, pp 235 et 236.

^{(11) –} Mansour Mouloud, Le dualisme de l'exécutif dans le constitution algérienne du 23/02/1989, mémoire de magistère, option administration et finances, Université d'Alger, institut de droit et de sciences juridiques et administratives, 1995. p.54.

^{(12) –} M. Duverger. La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois, op.cit, p.54.

.(13)

1999/04/15

(légalité) (14)

(juridicité)

:

(effectivité du pouvoir)

-(13)

.256 1995

(14)- M. de Villiers. Dictionnaire de droit constitutionnel, op. cit. pp 117 a 119.

: -1

1996 74 . (05)

.38/99

•

•

. 1999/04/14

1999/04/13

1999/04/14

•

(15)

71

(15)- Communication de Ch. Bennadji, «Le retrait des six candidats à l'élection du 15/04/1999», à l'occasion de la journée d'études consacrée à l'évolution des institutions algériennes depuis 1989 organisée le 27 juin 2000 a l'ENA.

.89

_ . _

07/97 155 161

. 163

60

. 163 89 •

. 123 07/97 161

07/97 163

.07/97 161

: 07/97 161

.

.1999/04/15

: -2

(16) Duverger

. (17) Burdeau

(jugement)

(rationnelle)

Burdeau

.(18) "

(16)- M. Duverger, Institution politique et droit constitutionnel, PUF, Paris, 1965, pp 32 à 32

⁽¹⁷⁾⁻ G. Burdeau, Traité de science politique, tome IV, «le statut du pouvoir dans l'Etat», LGDJ, Paris 1984, PP 136 et s.

⁽¹⁸⁾⁻ G. Burdeau, Traité de science politique, tome IV, le statut du pouvoir dans l'Etat, op . cit p 143

1996 1989 197 1963

(19)

⁽²⁰⁾Duverger

⁽²¹⁾Sfez Hauriou

(22)Burdeau

(23) Demichel Lalumière

⁽¹⁹⁾⁻ M. de Villiers., op. cit. pp 73 et 74. (20)- M. Duverger, Institution politique et droit constitutionnel, PUF 1965, op. cit p 237

⁽²¹⁾⁻ L. Sfez et A. Hauriou, Institution politique et droit constitutionnel, Montchrestien, Paris 1972, p. 192.
(22)- G. Burdeau, Droit constitutionnel et institutions politiques, 16 éme éd, LGDJ, Paris, 1974, P. 198.
(23)- P. Lalumière et A. Demichel, op. cit, p 71.

(24) Prélot

(25) Ardant

1996 06

07

42

161 1999/04/15

161

(24)- M.Prélot,. , Institution politique et droit constitutionnel, op. cit p 58 (25)-Ph. Ardant, . Institution politique et droit constitutionnel, 11 ^{éme} éd, L.G. D. J, Paris 1999, p 161

6.836.136 – –

7.475.045

.

1999/04/15

. □□¿□□Љ›□Â

	K	
000000000000000000000000000000000000000		

000000000	000000000	0000000000	



.(27)

.(26)

5 77

.1996

. (28) (stabilité)

(26)- M. Duverger, Institution politique et droit constitutionnel, 1965, op. cit p 142 (27)-. G. Burdeau, Droit constitutionnel et institutions politiques, op. cit, p 487 (28)-. G. Burdeau, idem.

. 80

.

1999

- (investiture) -

. 87 1996

:

.(29)

1988/11/03 1976 1996 1989

> 1988/11/03 1976

⁽²⁹⁾⁻ Ph. Yolka, Le pouvoir de nimination du chef de l'Etat sous la 5 eme république. In revue de droit public et de sciences poliques en France et à l'étranger, n° 03, 1999, pp 719 et s.

- J.Gicquel, Droit constitutionnel et institutions politiques, Montchrestien, 17^{ème} éd, 2001, pp 544 et 545.

- P. Pactet, Institutions politiques. Droit constitutionnel, Armant Colin, 20^{ème} éd, 2001, pp 444 et 445.

82

1999/04/15

. 155
. 64
. 69
. 34
. 19
. •

.

5 (30) 11

.1997/06/05

(transactions et concessions)

02

1997

.(31)

(32)

1997/07/09 1418 97/ 97/01 04 -(30)

- (31) M. Duverger. *Les partis politiques*. Armand Colin. Paris 1951. pp 276 et s, 283 et s, 348 et s.
 - M. Duverger. L'influence des systèmes électoraux sur la vie politique. Armand Colin. Paris 1950. p 13.
 - G. Burdeau. *Traité de science politique*. Tome V, «Les régimes politiques» LGDJ. Paris. 1ère édition. 1952. p 341.
 - P. Pactet. *Institutions politiques. Droit constitutionnel*. Masson. Paris. 13^{ème} éd., 1994. pp 101 à 108.
- J.P. Cote et P. Gaborit. Citoyens et candidats. Robert Laffont. Paris 1977. pp 52 et s.
 J. Fontaine. «Résultats des élections législatives du 05 juin 1997 en Algérie et évolution des forces politiques» in «monde arabe. maghreb – machrek». n° 155 juillet-septembre 1977. pp 161 à 181.
- (32) J. Fontaine, idem.

155

64

219 191

69 257

1999/12/24

(33)

^{(33) –} Mansour Mouloud, La fonction gouvernementale en Algérie, Thèse pour le doctrorat d'état, 2001 Faculté de droit et des sciences administratives Ben Aknoun p395.

· (34)

·

.2002

: . 199 : •

. 47 : • 43 : •

. 38:

. 30 : • . 21 : •

. 08:

•

•

	0000000000 K 0000000000000
_	100000000000000000000000000000000000000

 100000000000000000000000000000000000000
]

(34) – Mouloud Mansour, ibid, p.396 (35) – in «El-Moudjahid" du Mercredi» 12/09/2000, pp 06 et 07.

1423 2002 3 02/ /01 -(36) 21 .2002 23 1423 12 43

•

•

. 84

. (7/1) 1996 : – 1

02/99

84

64 56

. (37)

.

1999/03/08 1419 20 02/99 -(37) 21 36 -15 -

. 12 1999/03/09 1419

.

64 . 02/99

: -2

.(161 157 02/99 147 135)

. (7/1)

(3/2)

. (03)

+ (3/1)

. + (3/1)

;

.

□□□□□□ □□¿□□Jb>□Â

		□□□K		
000000000000000000000000000000000000000				

	000000000	

.(38)

81

90

.86

77 2000/06/06

(39)

^{(38) –} J. Gicquel, Droit constitutionnel et institutions politiques, op.cit, pp 544 et s. - P. Pactet, **Institutions politiques. Droit constitutionnel**, Armant Colin, 20^{ème} éd, Paris 2001, pp 429 et s.

⁻ Ph. Ardant, Institutions politiques. et droit constitutionnel, op.cit, pp 499 et s.

^{(39) –} Mansour Mouloud, La fonction gouvernementale en Algérie, op. cit, p398



:

(3/1)

·

·

78 77 1996 .172 164 101 79

•

•

•

•

•

:

. 21

. 13 13 92 . 01

:

.(40)

240/99 44/89

1996 1989

87

78 77 87

: - (41)_{240/99}

. (42)

(40)- ph- Yolka, Le pouvoir de nomination du chef de l'Etat sous la 5^{ème} république. Op. cit, pp 719 et s.

(41)- T. Taleb «Du monocéphalisme de l'exécutif dans le régime politique algérien». revue algérienne de sciences juridiques, économiques et politiques n° 04, 2^{eme} partie 1990, p727.

1999/10/27 1420 240/99 -(42)

.240/99 05

: -

05

(43)

. (44)

.

. 240/99

(43) – Dj. Boukrine, **«Le scandale des galeries algériennes»**, in «Le matin», du mardi 06/08/2002, pp 2 et s.

1993 " -(44)

.370

1996 125 123 122

. 1989

Carré de Malberg .

Hauriou .(46)

1958

1958 37 34

1958

37 34

70 1996

.315 313 -(46)

(47) – G. Burdeau, Traité de science politique, tome VIII, la démocratie et les contraintes du nouvel âge, LGDJ, 1974, p 461.

.(arbitraire)

. 77

: : -1

85

•

•

07

.

.(48)

1999/10/19	1420	09	234/99	-(48)
	.1999/10/20	74		
2000/11/22	1421	26	372/2000	-
	2000/11/26 71			

(pouvoir d'impulsion)

-2

.2002 30

240/99

.1999/04/15

Montesquieu

89

161

